
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2022
Régulièrement convoqué le 04 novembre 2022

Le 14 novembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Karim OUMEDDOUR, M. Dorian PLUMEL, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : Mme Sylvie VERCHÈRE (pouvoir Mme Vanessa VIAU), Mme Danièle JALAT (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Catherine MATSAERT (pouvoir Mme Florence VINENT), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. Nicolas DELOLY (pouvoir M. Philippe LHOTTELLIER), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET)

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT

Secrétaire de Séance : Mme Aurore DESRAYAUD

1.01 - REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION SOLIHA DRÔME

Monsieur Julien CORNILLET, Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que l'association SOLIHA DRÔME, Association Loi 1901, œuvre pour favoriser le maintien et l'accès à l'habitat et au logement des personnes défavorisées et vulnérables.

Par délibération n°1.05 du 7 novembre 2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation de Monsieur Jean-Michel GUALLAR, en tant que membre titulaire et Madame Sylvie VERCHÈRE, en tant que membre suppléant, comme représentants du Conseil municipal de la ville de Montélimar au sein du Conseil d'administration de l'association SOLIHA DRÔME.

À la suite de la démission de Monsieur Jean-Michel GUALLAR, il convient de désigner de nouveaux membres représentant la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-33,

Vu les statuts de « l'association SOLIHA DRÔME »,

Vu la délibération n°1.05 du Conseil municipal du 07 novembre 2020 portant représentation de la ville au sein du Conseil d'administration de l'association SOLIHA DRÔME,

Vu le courrier de démission de Monsieur Jean-Michel GUALLAR en qualité de représentant titulaire de la ville au sein du Conseil d'administration de l'association SOLIHA DRÔME,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE :

- DE DÉSIGNER :

- Madame Sylvie VERCHÈRE (titulaire)
- Monsieur Jacques ROCCI (suppléant)

comme représentant(e)s de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association SOLIHA DRÔME.

- DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,
Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 15 novembre 2022

Le Maire,
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance
Aurore DESRAYAUD

